



PAPREC 600 SAINT-TROPEZ

DU 20 AU 25 mai 2024

AVIS DE COURSE

Sélective pour les courses au large
Championnat IRC 2024 Méditerranée

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du comité de réclamation, être inférieure à la disqualification.

ORGANISATION

Le " PAPREC 600 Saint-Tropez " est organisé par la Société Nautique Saint-Tropez et la Société PAPREC avec le soutien de la Ville de Saint-Tropez.

1. REGLES

1.1 La régata est régie par :

- Les règles définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- Les règles de l'IRC 2024 Championnat Méditerranée équipage, double et solitaire.
- Les règles de la Class40 pour la Class40
- Les règles RSO catégorie 3 avec radeau de sauvetage et transpondeur AIS classe B sont obligatoires.
- L'utilisation d'un AIS personnel est fortement recommandée pour tous les bateaux, mais elle est obligatoire pour les classes en double.
- Partie B section II des règles du RIPAM lorsqu'elles remplacent les RCV du chapitre 2 du coucher au lever du soleil.

1.2 Seuls les documents énumérés ci-dessus, les notes et prescriptions écrites et signées par le Président du Comité de Course, le Directeur de Course et/ou le Président du Jury ont une valeur officielle.

L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent Avis de Course. Les modifications seront publiées sur le tableau d'affichage officiel.

1.3 En cas de conflit entre le texte français et le texte anglais, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription et sur le tableau officiel.

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau d'affichage officiel sera à la SNST et disponible sur le site internet <https://www.snst.org>.

3.2 [DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau en course ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata est ouverte

4.1.1 aux bateaux IRC avec un TCC minimum de 0.940.

4.1.2 aux bateaux de la classe 40 conformes aux règles de classe

4.1.3 aux multicoques d'une longueur hors tout supérieure ou égale à 12m avec un certificat Multi2000.

4.1.4 Mini 6.50 P ou Mini 6.50 S conformes aux règles de classe

4.1.5 Figaro 3 conformes aux règles de classe

4.1.6 Imoca conformes aux règles de classe

4.1.7 D'autres classes peuvent être invitées.

4.2 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur https://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE

4.3 La fiche complémentaire doit être envoyée à la SNST avant le 10 mai accompagnée de :

- Copie du certificat de jauge valide (pas de jaugeur sur place)
- Copie de l'attestation d'assurance du bateau en régata et au port (sauvetage et dommages à un tiers).
- L'autorisation du port de publicité si nécessaire.

4.4 Les équipiers français et étrangers licenciés à la FFVoile s'inscriront avec leur numéro de licence "COMPETITION".

Une autorisation parentale et une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif pour la régata est obligatoire pour les mineurs.

4.5 Les membres d'équipage étrangers qui n'ont pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur enregistrement

- une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité avec une couverture minimale de deux millions d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

4.6 Un minimum de 5 bateaux est requis pour faire une classe

4.7 L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course si moins de 10 bateaux sont inscrits un mois avant le départ de l'épreuve.

5 FRAIS D'INSCRIPTION

5.1 Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur réception.

Les droits à payer sont les suivants

- 250€ pour la catégorie " Solo "
- 350€ pour la catégorie " Double "
- 450€ pour la catégorie " Equipage " et " multicoques "

5.2 Une caution de 600€, restituée après la course, sera demandée pour la balise de géolocalisation.

6. PUBLICITÉ

Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 [DP] Confirmation des inscriptions et des contrôles : Les 18 et 19 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 lorsqu'ils se présentent au point de contrôle.

7.2 Soirée des équipages : 18 mai à 19h à la SNST

7.3 [DP] Briefing obligatoire pour les skippers : 19 mai à 16h00 à la SNST

7.4 Jours de course : 20 au 25 mai

7.5 Départ : Lundi 20 mai à 12h00

7.6 Heure limite d'arrivée : Samedi 25 mai à 18h00

7.7 Remise des prix : Samedi 25 mai à 18h30

8. CONTRÔLE DU MATÉRIEL

La fiche d'équipement de sécurité obligatoire correspondant au RSO 3 sera en ligne sur le site de la SNST.

[DP] Les bateaux doivent être prêts pour les contrôles d'équipement les 18 et 19 mai.

9. LE PARCOURS



Départ de Saint-Tropez, bouches de Bonifacio, île de Giannutri, île de Gorgona, île de Pianosa, passage de la Giraglia, île de la Vaquette, arrivée à Saint-Tropez.

Les escales et les réparations éventuelles sont autorisées conformément à la RCV 45. Une procédure, décrite dans les IC permettra l'arrêt et le retour du bateau dans la course.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

10.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Chaque pénalité effectuée sera déclarée à l'arrivée.

10.2 Si une réclamation exige que le bateau réclamé soit sorti pour être remesuré, elle doit être accompagnée d'un dépôt en espèces couvrant les coûts de grutage. Le comité organisateur déterminera le montant du dépôt en espèces.

11. CLASSEMENT

11.1 Le classement se fera en temps compensé selon la formule du temps sur temps, sauf pour les Class 40, Mini 6.50, Figaro III, Imoca qui seront classés en temps réel s'il y a plus de 4 bateaux inscrits.

11.2 Une course est nécessaire pour valider l'épreuve

12. PLACES AU PORT

[Les bateaux auront un emplacement dans le port du 17 au 20 mai avant le départ et de leur retour jusqu'au 26 mai à midi.

13. PRIX

Un prix en numéraire sera attribué aux trois premiers de chaque classe : 3000€ au premier, 2000€ au deuxième et 1000€ au troisième.

D'autres prix pourront être attribués.

Les prix ne seront pas attribués en cas d'absence d'un membre de l'équipage.

Le trophée Lionel Péan sera attribué au plus jeune équipier toutes catégories confondues.

14- SÉCURITÉ

14.1 Un téléphone IRIDIUM est recommandé pour les catégories "équipage" et "duo".

14.2 Un téléphone IRIDIUM est obligatoire pour la catégorie "solo".

14.3 Une balise PLB est fortement recommandée pour la catégorie "solo", elle doit être correctement enregistrée dans le registre français des balises.

14.4 Numéros de téléphone GSM à communiquer à l'organisation :

- Deux numéros pour les catégories " équipage " et " double ".

- Un numéro pour la catégorie " solo

Ces numéros peuvent être appelés lors du passage des portes obligatoires. L'autorité organisatrice peut également les utiliser pour transmettre des informations à tous les concurrents.

14.5 Chaque bateau devra communiquer au moment de l'inscription le numéro de téléphone du correspondant à terre qui peut être appelé 24 heures sur 24.

14.6 L'Autorité Organisatrice installera sur chaque bateau une balise de géolocalisation pour les médias et la sécurité de la course.

14.7 [DP] Un transpondeur AIS doit rester en fonctionnement pendant toute la durée de la course.

Ces procédures font partie de la sécurité mise en place par l'organisateur.

15.PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à la présentation : En participant à la compétition, le concurrent et son représentant légal autorisent l'OA, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gratuitement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des images statiques ou animées, des films ou des enregistrements TV, ainsi que d'autres reproductions de lui-même réalisées pendant la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux acceptent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'OA à utiliser et conserver, à titre gratuit, ses données personnelles. Ces données pourront être publiées par la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile principalement, mais aussi ses sponsors peuvent utiliser ces données pour le développement de logiciels ou à des fins de marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant transmis ses données personnelles à la FFVoile, peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire modifier, et, selon les cas, les faire supprimer, les limiter, ou s'y opposer, en envoyant un email à dpo@ffvoile.fr ou un courrier au siège de la Fédération Française de Voile, en mentionnant que la demande est relative à des données personnelles.

16. RECONNAISSANCE DES RISQUES

Les RCV 3 mentionnent : "La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir n'incombe qu'à lui seul. "En participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît le fait que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques spécifiques. Ces risques comprennent les vents forts et la mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs de manipulation du bateau, la mauvaise navigation des autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et l'augmentation du risque de blessure. Le risque de dommages matériels et/ou physiques est donc inhérent au sport de la voile.

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société Nautique de Saint-Tropez

Club House du nouveau port

83990 Saint -Tropez

Tél. 04 94 97 30 54

Web : www.snst.org

Courriel : info@snst.org

Contact inscription SNST : Frédérique Fantino +33 494 979 033 mail : regate@snst.org

Contact direction de course : Georges Korhel +33 612 573 749 mail : georges.korhel@gmail.com